

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 577 178

②1 N° d'enregistrement national :

85 01941

⑤1 Int Cl⁴ : B 60 K 15/06.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12 février 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 14 août 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : REGIE NATIONALE DES USINES RE-
NAULT. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Christian Laurent, Dominique Bailleul, Rol-
land Etchegaray et Gilles Auduge.

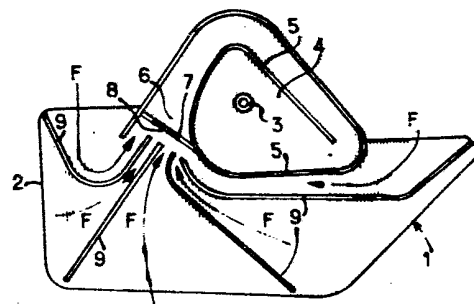
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Jacques Réal.

⑤4 Réservoir de carburant, notamment pour véhicule automobile.

⑤7 Réservoir de carburant notamment pour véhicule automo-
bile, du type comportant un bac 4 de réserve de carburant de
capacité réduite dans lequel est situé l'orifice d'aspiration 3 de
la prise d'essence. On dépose dans le réservoir une plaque 1
supportant une paroi 5 déterminant ainsi un bac 4 dont la
hauteur est inférieure à celle du réservoir, ladite paroi 5
s'enroulant en forme de labyrinthe, dont la sortie débouche au
droit de l'extrémité de nervures 9 possédant une forme et une
orientation ramenant le carburant circulant à la périphérie du
réservoir en direction du bac 4.

Application aux réservoirs de carburant.



FR 2 577 178 - A1

RESERVOIR DE CARBURANT, NOTAMMENT POUR VEHICULE
AUTOMOBILE

5 La présente invention se rapporte à un réservoir de carburant, notamment pour véhicule automobile, comportant un dispositif évitant au maximum l'émersion de l'orifice d'aspiration du liquide lors de situations particulières favorisant ce phénomène.

10 On connaît bien l'inconvénient découlant de l'émersion de l'orifice de la prise d'essence, qui se traduit par l'interruption de l'alimentation du moteur en carburant, pouvant éventuellement provoquer son arrêt ou empêcher son démarrage lorsqu'il stationne dans une pente.

15 Cet inconvénient est d'autant plus fréquent que la recherche d'une grande autonomie et l'utilisation possible de l'espace disponible dans certaines formes de carrosseries actuelles détermine des profils de réservoirs favorisant l'émersion de l'orifice d'aspiration du carburant.

20 Ce problème est d'autant plus important que les mouvements du véhicule engendrent des accélérations tendant à accumuler le carburant en particulier sur les parois latérales du réservoir.

25 Dans ces conditions, la conjugaison de la présence d'une faible quantité de liquide et de certains éléments dynamiques défavorables entraînera les difficultés évoquées précédemment, même si on a pris le soin de disposer l'orifice de la prise d'essence le plus près possible du fond.

30 On a tenté de remédier à ce problème en disposant un bac de réserve dans lequel est située l'extrémité de la prise d'essence ; de cette manière on peut garder captif un volume suffisant de liquide permettant de maintenir un fonctionnement correct du moteur pendant la période correspondant à une situation défavorable du
35 carburant dans le réservoir.

Toutefois, il reste encore à satisfaire deux exigences contradictoires :

- 5 - un remplissage rapide et constant dudit bac, même lorsque le volume de liquide est faible et quels que soient ses mouvements.
- une conservation du carburant un temps suffisant pour permettre un retour aux conditions normales.

10 Ce dernier point peut être aisément pris en compte en dimensionnant le bac en conséquence.

Toutefois, une difficulté réside dans son remplissage rapide, car de
15 larges orifices favorisant cette fonction, laissent dans la même mesure échapper le carburant, nuisant donc à sa conservation.

La présente invention a pour but de pallier l'inconvénient ci-dessus et sera décrite à titre d'exemple non limitatif au regard des figures
20 1 à 3 ci-jointes, qui se rapportent respectivement :

- la figure 1, à une vue en plan du dispositif selon l'invention ;
- la figure 2, à une vue analogue d'une variante de la figure 1 ;
- 25 - la figure 3, à une vue en coupe selon AA de la figure 2.

La figure 1 représente le dispositif selon l'invention tel que déposé sur le fond du réservoir, non figuré. Il est constitué par une plaque
30 1 de contour irrégulier 2, supportant une paroi 5 s'enroulant en labyrinthe, qui s'achève sur l'extérieur selon une ouverture 6. La prise de carburant 3 alimentant le moteur se situe à l'intérieur 4 du labyrinthe qui constitue ainsi le bac de réserve ; la hauteur de la paroi 5 est inférieure à celle du réservoir, de façon à permettre le passage du carburant de part et d'autre de cette dernière,
35 notamment lors de l'opération de remplissage.

Une cloison 7 peut être disposée transversalement à l'ouverture 6 ; elle est de faible hauteur et comporte un petit orifice 8 disposé le plus près possible du fond.

5 La disposition ci-dessus a pour effet de diminuer le débit de liquide issu du bac 4 tout en assurant sa réalimentation lente à partir du réservoir. En combinaison avec ce qui précède, on notera la présence de nervures 9 captant le carburant circulant à la périphérie du réservoir et le forçant selon les flèches F vers l'entrée 6 du bac 4
10 en direction de laquelle elles sont dirigées ; son gavage obtenu sous l'action de l'énergie cinétique ainsi canalisée à pour effet de diminuer la vidange du bac 4 et donc de retarder l'émersion de l'orifice d'aspiration 3.

15 De plus, l'intense circulation du carburant qui résulte de la disposition ci-dessus permet des échanges thermiques entre le carburant de retour du moteur et celui qui est aspiré pour son alimentation, réduisant ainsi les risques de formation de vapeur dans le circuit correspondant.

20 Selon la variante de l'invention illustrée aux figures 2 et 3, on voit (figure 2) que le fond du dispositif n'est pas plan, comme selon la représentation précédente, mais qu'il constitue entre les nervures 9 des rampes 10 améliorant encore le gavage du bac 4 ; son entrée 6
25 est également barrée par une cloison 7 de faible hauteur percée d'une ou plusieurs ouvertures 8. Sa présence permet la réalimentation lente du bac 4 à partir du carburant présent dans le réservoir, sur le fond duquel il repose ; au contraire, lorsque le véhicule se déplace, les mouvements du liquide circulant à la périphérie du
30 réservoir sont captés par les nervures 9 qui le forcent vers le bac 4.

35

REVENDICATIONS

- 5 1. Réservoir de carburant notamment pour véhicule automobile, du type comportant un bac 4 de réserve de carburant de capacité réduite dans lequel est situé l'orifice d'aspiration 3 de la prise d'essence, caractérisé en ce que l'on dépose dans le réservoir une plaque 1 supportant une paroi 5 déterminant ainsi un bac 4 dont la hauteur est inférieure à celle du réservoir, ladite paroi 5 s'enroulant en forme de labyrinthe, dont la sortie débouche au droit de 10 l'extrémité de nervures 9 possédant une forme et une orientation ramenant le carburant circulant à la périphérie du réservoir en direction du bac 4.
- 15 2. Réservoir de carburant selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'entrée 6 du bac 4 est barrée par une cloison 7 de faible hauteur, pourvue d'un orifice 8 disposé le plus près possible du fond du réservoir.
- 20 3. Réservoir de carburant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond des canaux déterminés par les nervures 9 et la plaque 1 constitue une rampe inclinée 10 s'élevant en direction de la cloison 7 jusqu'à son sommet.

25

30

35

1/1

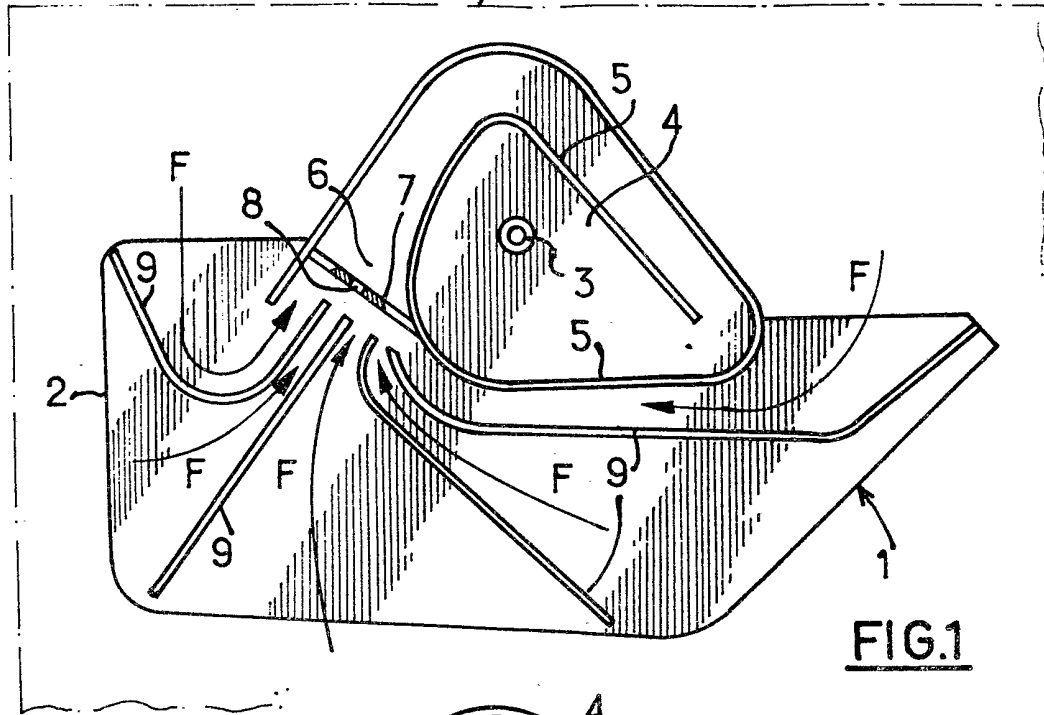


FIG.1

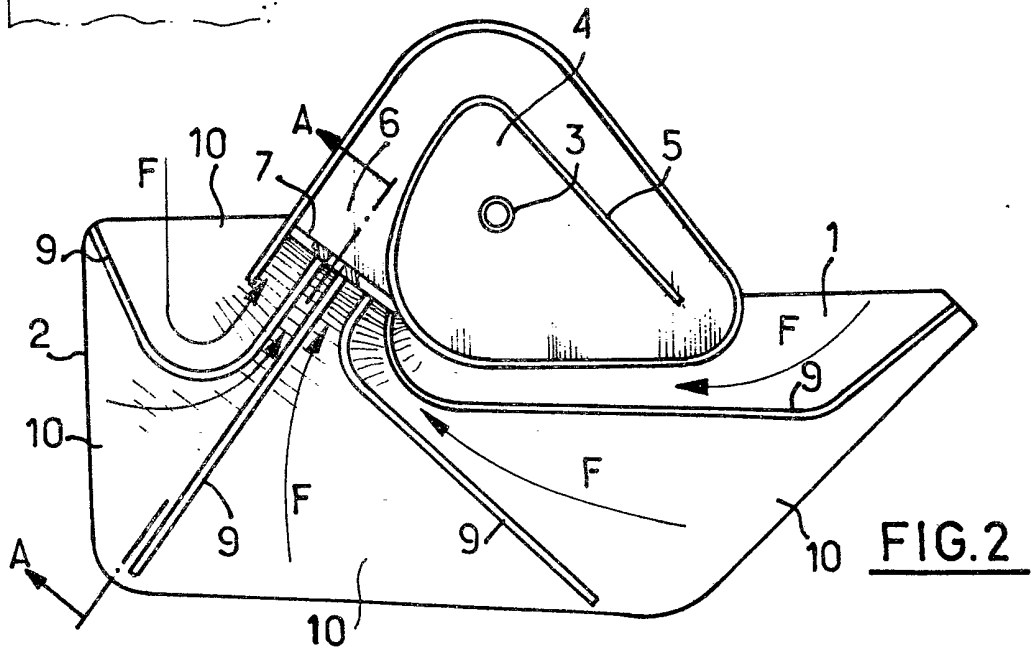


FIG.2

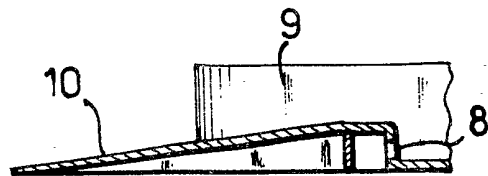


FIG.3